



SOCOTEC

Agence Construction Rouen

ZAC DE LA BRETEQUE
114, rue Louis Blériot
B.P. 726
76237 BOIS GUILLAUME CEDEX
Tél. : 02.32.19.61.00
Fax : 02.32.19.61.29
E-mail : cconstruction.rouen@socotec.com

MAIRIE ISNEAUVILLE

Place de la mairie
76230 ISNEAUVILLE

- ▶ **Contrôle Technique**
- ▶ **Rapport Initial de Contrôle Technique**

76 - ISNEAUVILLE - GROUPE SCOLAIRE
Rapport provisoire

- ▶ Date : 21/06/2016
- ▶ Dossier Socotec n° : 151010590000008
- ▶ Référence du rapport : 10590/16/3943

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.
Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- ▶ Responsable d'affaire : Nicolas LE FEVRE

5.5.4.0.

▶ Ce rapport comporte 12 pages.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copies :	GROUPE 3 (f.maviel@g3architectes.com) 4 rue du Contrat Social BP 71115 76175 ROUEN CEDEX C3EC (accueil@c3ec.fr) 18, Rue de Dieppe 76260 EU

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT.....	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION	6
1 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE.....	6
2 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES	7
3 INSTALLATIONS ELECTRIQUES	7
4 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: APPAREILS DE CUISSON	10
5 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS	10
4. REDACTEURS DU RAPPORT	12

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique N° 15101059000008, que SOCOTEC doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

- F: Avis Favorable
- S: Avis Suspendu
- D: Avis Défavorable
- SO: Sans Objet
- HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables. (Mission L)

mission relative à la solidité des existants. (Mission LE)

mission relative à la stabilité des ouvrages avoisinants. (Mission AV)

mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI)

mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND)

constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées (Mission HANDCO)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation.
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE
MAIRIE ISNEAUVILLE Place de la mairie 76230 ISNEAUVILLE
MAÎTRE D'OEUVRE
GROUPE 3 4 rue du Contrat Social BP 71115 76175 ROUEN CEDEX
ECONOMISTE
C3EC 18, Rue de Dieppe 76260 EU

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
1 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE					
1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC					
1.1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE					
1.1.1.1 Installation d'appareils à combustion de puissance utile supérieure à 70kW				Sans objet. Raccorderment sur production de chaleur existante.	
1.1.1.2 Traitement d'air et ventilation					
♦ Circuits de distribution et de reprise d'air					
• Matériaux de conduits:					
<i>Conduit en acier galvanisé</i>	F				
• Matériaux de calorifuges:					
<i>Laine minérale</i>	F				
♦ Caractéristiques des conduits aérauliques en cas de traversée de chaufferie				Sans objet.	
♦ Clapets coupe-feu entre niveaux				Sans objet.	
1.1.1.3 Installations de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)					
♦ Conception de l'installation de V.M.C.	F				
♦ Caractéristiques des conduits	F				
♦ Matériel	F				
1.1.2 PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR					
1.1.2.1 Sous-station de Pu >70 kw					
♦ Accès	F				
♦ Calorifuge	F				
♦ Transfert de chaleur vers locaux contigus	F				
♦ Production d'Eau Chaude Sanitaire	F				
♦ Ventilation du local sous-station					
• Principe		S		Les sous stations devront être ventilées.	1
1.1.3 TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION					
1.1.3.1 Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air					

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Matériaux composant les conduits ♦ Traversée d'écran assurant la stabilité au feu de la toiture (CO13) interdite ♦ Matériaux composant les calorifuges ♦ Moteurs de ventilation disposés hors d'atteinte du public ♦ Emplacement des clapets coupe feu 	F			Sans objet.	
1.1.3.2 Ventilation de confort - Prises et rejets d'air	F				
1.1.3.3 Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits	F			Sans objet.	
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Commandes d'arrêt de la ventilation: <i>Prévu au lot Elect.</i>	F				
1.1.3.4 Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air					
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Implantation des centrales de traitement d'air ♦ Classement du local de traitement d'air ♦ Composition des centrales ♦ Isolation thermique des centrales 	F				
	F				
	F				
	F				
2 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES					
2.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC					
2.1.1 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLE DANS LES ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE					
2.1.1.1 Installations de gaz par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 02/08/1977					
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Conduites: <i>Dévoisement de la canalisation gaz</i>	F				
3 INSTALLATIONS ELECTRIQUES					
3.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5EME CATEGORIE		S		Le câble alimentant devra soit passer par un fourreau enterré ou une protection coupe-feu depuis le TGBT existant qui se situe dans le bureau de la directrice maternelle (traversé d'un tiers, 2 établissements de 5ième catégorie)	2

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
3.1.1 Conformité des installations aux normes les concernant		S		<p>Le TGBT alimentant se situe il dans l'escalier comme sur le plan EL03 ou à l'étage comme décrit page 39 ?</p> <p>Pourquoi avons nous un départ Ecole primaire dans le TGBT (voir plan EL03) , alors que l'école primaire à son propre tarif bleu.</p> <p>Pour le réfectoire Sans objet. Concerne le batiment Primaire et périscolaire.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Le tableau se situe dans le dégagement et a une puissance de 36KVA.</p> <p>Préciser ou se situe la coupure générale</p> <p>Sans objet. Sans objet.</p>	3
3.1.2 Canalisations					
3.1.2.1 Catégorie C2	F				
3.1.3 Eclairage de sécurité d'évacuation					
3.1.3.1 Escaliers, circulations horizontales de longueur totale supérieure à 10 m ou représentant un cheminement compliqué	F				
3.1.3.2 Salles de plus de 100 m2	F				
3.1.4 LOCAUX A SOMMEIL					
3.2 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE	F				
3.2.1 INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES					
3.2.1.1 Documents à fournir	F				
3.2.2 REGLES D'INSTALLATION					
3.2.2.1 Locaux de service électrique					
3.2.2.2 Tableaux normaux					
♦ Implantation de tableaux normaux de puissance au plus égale à 100 kVA dans local ou dégagement accessible au public	F				
3.2.2.3 Canalisations des installations normal-remplacement	F				
♦ Câbles ou conducteurs de catégorie C2	F				
3.2.2.4 Appareillages et appareils d'utilisation	F				
♦ Mise hors tension générale		S			
3.2.3 INSTALLATIONS DE SECURITE					
3.2.4 INSTALLATIONS TEMPORAIRES					
3.2.5 ECLAIRAGE - GENERALITES					
3.2.5.1 Définitions des différents éclairages	F				
3.2.5.2 Appareils d'éclairage	F				
3.2.6 ECLAIRAGE NORMAL					

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
3.2.6.1 Règles de conception et d'installation <ul style="list-style-type: none"> ♦ Dispositions vis à vis de l'obligation pour les dégagements, de ne pas pouvoir être plongés dans l'obscurité totale à partir des dispositifs de commande accessibles au public ou aux personnes non autorisées 		S		Une partie des commandes éclairages des dégagements doit être inaccessible au public.	5
3.2.7 ECLAIRAGE DE SECURITE	F				
3.2.7.1 Conception générale <ul style="list-style-type: none"> ♦ Cas d'établissement de type "R" 	F				
3.2.7.2 Eclairage d'évacuation <ul style="list-style-type: none"> ♦ Eclairage des indications de balisage 	F				
3.2.7.3 Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	F				
3.2.8 AUTRES DISPOSITIONS "ELECTRIQUES"					
3.2.8.1 Dispositions vis-à-vis des prescriptions d'électricité figurant dans les articles "DF"				Sans objet.	
3.2.8.2 Dispositions vis-à-vis des prescriptions d'électricité figurant dans les articles "CH" <ul style="list-style-type: none"> ♦ Conditions d'arrêt des ventilateurs concernant les installations de ventilation de confort ♦ Conditions d'alimentation des ventilateurs fonctionnant en permanence pour assurer la non propagation du feu et des fumées 	F	S		Se situant à l'entrée de l'établissement. les VMC à fonctionnement permanent doivent être sélectivement protégées et câblées en CR1.	6
3.2.8.3 Dispositions vis-à-vis des prescriptions d'électricité figurant dans les articles "AS"				Sans objet.	
3.2.9 DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES PARTICULIERES AUX ETABLISSEMENTS DE TYPE "R"					
3.2.9.1 Coupure d'urgence des ateliers, salles de travaux pratiques, laboratoires, cuisines pédagogiques...				Sans objet.	
3.2.9.2 Eclairage de sécurité	F				
3.3 DISPOSITIONS VIS A VIS DU DECRET 2010-1017 (MAITRE D'OUVRAGE)		S		Nous fournir un synoptique des différentes alimentations électriques de bâtiments.	7
3.3.1 CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS					
3.3.1.1 Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes					

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
<i>Toutes les prises de courant sont situées à une hauteur de 1,20m.</i>	F				
3.3.1.2 Séparation des sources d'énergie <ul style="list-style-type: none"> ♦ Sectionnement à l'origine de l'installation et de chaque circuit ou groupement de circuit: ensemble des conducteurs actifs (à l'exception du PEN) 		S		Ou se situe l'arrêt d'urgence du réfectoire?	8
3.3.1.3 LOCAUX OU EMBLEMES DE SERVICE ELECTRIQUE				Sans objet.	
3.3.2 PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS					
3.3.2.1 Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation <ul style="list-style-type: none"> ♦ INSTALLATIONS EN SCHEMA TT 	F			Alimentation réalisée par un tarif bleu.	
3.3.2.2 Respect des différents volumes dans les salles d'eau, piscines et autres bassins				Sans objet.	
3.3.3 PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE	F				
3.3.3.1 Choix et mise en œuvre des dispositifs de connexion		S		Revoir le descriptif au point 3.04.04 qui n'est pas très clair .	9
3.3.4 PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE				Sans objet.	
3.3.5 INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE				Sans objet.	
4 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: APPAREILS DE CUISSON				Sans objet. Non modifiés dans le cadre du projet.	
5 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS					
5.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE					
5.1.1 SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)					
5.1.1.1 Classement et définition des caractéristiques du système d'alarme <ul style="list-style-type: none"> ♦ Equipement d'alarme de type 4 		S		Ajouter un déclencheur manuel sur les sorties de sanitaires collectifs donnant sur l'extérieur. Les flashes dans les sanitaires collectifs devront être visibles en	10

3. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION

Dispositions du projet	Avis			Observations et commentaires	N°
	F	S	D		
				tout point.	

4. REDACTEURS DU RAPPORT

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
Nicolas LE FEVRE Généraliste de la construction	
Yohann FREJ Spécialiste Génie Climatique	
Philippe LEFRANC Spécialiste Electricité	

